



29 JUIN 2018

ROQUEFEUIL

AUDE

RAPPORT D'ACTIVITE ASSEMBLEE GENERALE 2018

BILAN 2017 ET PERSPECTIVES 2018



RETROUVEZ DANS CE DOCUMENT

- ▶ Le rapport moral
- ▶ Le rapport technique
- ▶ Le rapport financier

POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ Télécharger sur le site institutionnel de l'ACAP les études commentées
- ▶ Consulter l'observatoire ODAPy

ASSEMBLEE GENERALE ACAP 2018

C'est pour moi un honneur et une joie de présider cette Assemblée Générale pour clôturer une année 2017 intense avant de s'engager, avec force et conviction, dans cette dernière ligne droite, celle qui précèdera la prochaine grande réforme institutionnelle et politique européenne, celle de la PAC et de la Politique de cohésion Post-2020. Je vous invite à réfléchir ensemble au devenir de notre massif en ajustement conjointement une feuille de route politique et technique redéfinie par l'ACAP à mi-mandat. Cette feuille de route, nous nous attacherons à la suivre afin que la voix des pyrénéens résonnent auprès des centres de décisions et que son écho ne se perde dans nos montagnes.

La substance essentielle de cette année 2017 et de ces années à venir à horizon 2020 se concentre dans trois mots :

D'UNITE, parce que le massif des Pyrénées fait sens. Il y a 10 ans, le **réseau des chambres d'agriculture des Pyrénées** votait l'installation de l'ACAP. Deux mandats plus tard, l'ACAP est toujours là. Reconnue dans le paysage des acteurs du développement agricole pyrénéen, elle assume trois rôles majeurs : défenseur des intérêts de l'agriculture de montagne pyrénéenne ; observateur et sonneur d'alertes, moteur de projets collectifs à l'échelle des Pyrénées. Au lendemain des **mouvements de régionalisation**, de fusion de structures et de mutualisation, à la **veille des élections des chambres d'agriculture**, les besoins de structurations à l'échelle du Massif Pyrénéen continuent de trouver leur source dans le partage d'une problématique commune : celle de la montagne comme territoire particulier pour l'exercice des activités agricoles.

De DETERMINATION, parce qu'à l'heure où l'Europe et la France affichent de nouvelles priorités dans un contexte budgétaire contraint, il importe de savoir où l'on veut conduire notre agriculture pyrénéenne et de conduire ses choix avec force et conviction. L'ACAP s'engage, auprès des acteurs pyrénéens en s'investissant pleinement dans un **Comité de Massif** fraîchement installé. L'ACAP s'engage aussi auprès des Régions, de l'Etat Français et de l'Europe à travers son réseau. L'ACAP s'engage à porter haut et fort ses propositions politiques pour une agriculture durable et autonome.

D'AUDACE, parce qu'il s'agit d'agir plutôt que subir, parce que l'innovation vient du terrain, parce que trop souvent le passé nous a montré que des politiques normatives pouvaient être néfastes à l'initiative et aux systèmes de montagne. L'innovation viendra de notre capacité à échanger entre nous et avec l'extérieur, sortir de sa zone de confort, travailler au-delà des Pyrénées. Le travail en réseau est une véritable plus-value pour nos montagnes. Pendant plus de 3 ans, l'ACAP et les autres massifs français ont travaillé via le Réseau Rural à l'élaboration d'une série de propositions pour mieux soutenir le pastoralisme en France. A l'heure où l'Europe prône une renationalisation de la PAC et parce que la dimension internationale pour les Pyrénées est emblématique, L'ACAP s'investit d'un projet de coopération INTERREG SUDOE.

D'OUVERTURE, avec PATRIK PASTO, Pour avoir essayé de aller + loin.

Pierre MARTIN,

Président de l'ACAP

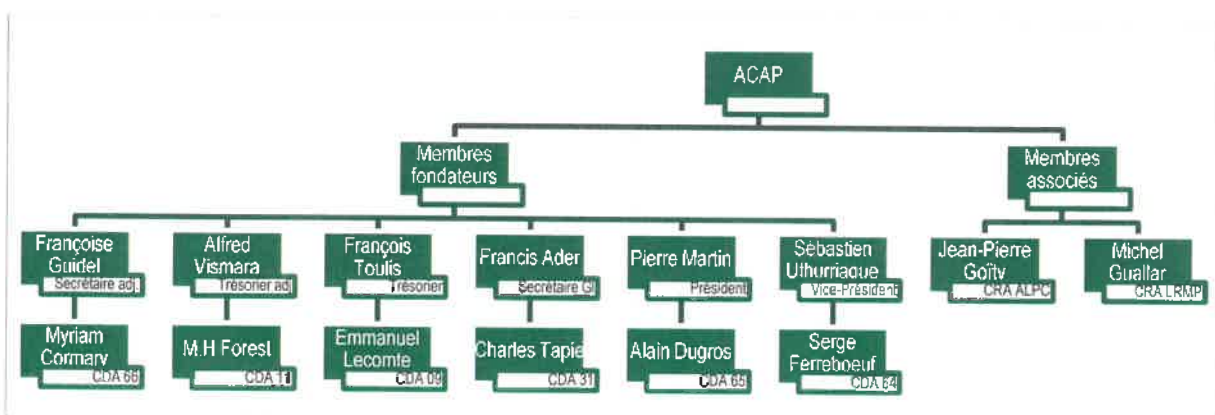
1 L'ACAP, UN OUTIL AU SERVICE DE LA MONTAGNE

Les Chambres d'Agriculture des Pyrénées, interlocuteurs des pouvoirs publics et des collectivités territoriales pour toutes les questions relatives à l'agriculture, à la valorisation des productions et à la gestion concertée des territoires agricoles, ont décidé, compte-tenu des préoccupations communes à l'échelle des Pyrénées et de l'existence d'interlocuteurs politiques spécifiques à la dimension Massif, de se regrouper pour échanger et développer des éléments partagés relatifs à la politique de montagne.

L'ACAP vise à apporter un degré supplémentaire de cohérence aux positions et aux actions des chambres d'agriculture en faveur de la montagne. Elle débat et délibère sur la stratégie pyrénéenne. A ce titre, elle définit les priorités de la mandature dans le respect des orientations adoptées par ses membres. Cette stratégie est portée à connaissance des chambres d'agriculture départementales et régionales et de l'APCA afin que soient efficacement défendus les enjeux spécifiques aux territoires et activités agricoles et pastorales montagnardes.

L'ACAP est une association loi du 1^{er} juillet 1901 à but non lucratif selon le décret du 16 août 1901. Conformément aux dispositions de l'article L511-5 du code rural, l'ACAP est une structure interdépartementale émanant des six chambres départementales du Massif des Pyrénées.

Elle est pilotée par un bureau composé d'élus représentant les six chambres départementales et directeurs de ces structures. Les deux chambres régionales sont également présentes car membres associés. Pierre Martin assure la présidence de l'association depuis le 30 juin 2016.



Le bureau de l'ACAP associe également deux représentants du syndicalisme majoritaire : Bernard Moules pour la FRSEA et Bertrand Gerbet pour les JA.

Après 10 années d'existence, la question du devenir de l'ACAP et de la pertinence de l'outil dans sa forme actuelle est un débat permanent et essentiel car il est le garant d'une parfaite adéquation entre besoins et moyens. Sa

structure légère (2 ETP permanents) confère souplesse et réactivité. La récente réorganisation du réseau consulaire a de nouveau posé plus largement la question de la pertinence des structures de massif en général et de leur articulation avec les chambres régionales en particulier puisqu'elles sont les interlocuteurs naturels des nouvelles autorités de gestion que sont les Régions. Un travail prospectif intermassif avait été engagé à ce propos et fait l'objet d'une note stratégique et feuille de route plus ambitieuse pour le groupe permanent montagne de l'APCA. Côté ACAP, ces discussions avaient initiées le travail d'écriture d'un **règlement intérieur voté à l'unanimité à l'occasion de l'AG en juin 2016 à Eyne**, afin de clarifier notamment son articulation avec les chambres régionales.

Aujourd'hui, l'ACAP se doit de faire face à ces évolutions de contextes majeurs. De sa capacité d'adaptation dépendra la force de résonance des voix pyrénéennes dans les débats publics qui les concernent.

1.1 SON ENVIRONNEMENT POLITIQUE

Avec la montée en puissance de l'échelon régional, la dimension massif peine à conserver une identité et des moyens d'actions spécifiques, en dépit d'importantes avancées comme l'adoption d'un **schéma stratégique agricole annexé au schéma de massif** et le principe de **création d'un groupe de travail agriculture au sein du comité de massif** mais dont sa constitution n'est toujours pas effective.

Pourtant la loi montagne promulguée en décembre 2016 conforte l'échelon massif et confère plus de poids aux Comités de Massif. Toutefois sa pérennité et fiabilité – comme celle des nouvelles grandes régions d'ailleurs – peut-être remise en cause par les récentes élections présidentielles.

Les Régions affichent également la volonté de conduire de véritable politique montagne. La Région Occitanie a consacré l'année 2017 à la mise en place d'un **parlement de la montagne**.

Du côté du réseau consulaire également, la CRA Nouvelle Aquitaine et la CRA Occitanie se sont toutes deux dotées de **commissions montagne** au sein desquelles siègent les mêmes élus que ceux siégeant à l'ACAP.

1.2 SON ENVIRONNEMENT FINANCIER

Alors que le caractère « structure de massif » de l'ACAP présentait un réel avantage dans la précédente programmation du PSEM jusqu'alors géré à l'échelle du massif, la nouvelle programmation régionale des mesures pastorales rend l'exercice d'élaboration du budget plus difficile. L'ACAP, doit explorer la possibilité de réponses partenariales avec ses membres sur la mesure 7.6.5 en particulier élargi éventuellement à d'autres mesures du FEADER. Toutefois, dans un contexte de tension budgétaire, l'ACAP a fait le choix de ne pas entrer sur ces lignes en concurrence avec d'autres structures pastorales pyrénéennes.

Le seul programme affichant une réelle mise en œuvre massif reste le POI FEDER mais celui-ci exclut aujourd'hui tous bénéficiaires agricoles.

Reste les crédits FNADT, en forte réduction et tension.

L'ACAP bénéficie de fond CASDAR spécifiquement alloués au développement des massif, mais une baisse de 5% a été retenue dès la programmation 2017.

1.3 SON ENVIRONNEMENT TECHNIQUE

De la raréfaction des crédits alloués au développement du massif des Pyrénées en découle une fragilisation des structures techniques du réseau Pyrénées. Au sein du réseau Pyrénées s'opère une réorganisation drastique.

- ▶ L'APEM, en cessation de paiement a été liquidée début 2017. Sa disparition entraîne la disparition de l'outil ODAPY qui conférait à l'ACAP une capacité d'observation et de prospective essentielle à ses activités politiques.
- ▶ L'ADEPFO et la Confédération Pyrénéenne du tourisme ont opéré un rapprochement partenarial.
- ▶ La CMA Pyrénées a déposé (et engagé les dépenses) sur un dossier POI FEDER 2016 qui n'est à ce jour toujours pas programmé. Elle subit un processus financier précaire et fragilisant.
- ▶ La CCI Pyrénées ne dispose d'aucun agent spécifiquement fléché sur les dossiers consacrés. Leur demande de financement pour le projet de marque Pyrénées n'est toujours pas validée bien que déposée depuis presque plus de 2 ans.

Parallèlement, la fragilisation financière des organismes consulaires a rendu et rend toujours l'exercice de réorganisation difficile. Les économies d'échelles sont prégnantes et la mutualisation des moyens vivement recherchée.

La Chambre d'Agriculture Régionale d'Occitanie dispose de moyens techniques hérités du SUAMME pour traiter des questions montagnes et pastoralisme. 7 ETP assurent à la fois des missions politiques, d'études économiques et de veille mais aussi des missions opérationnelles de terrain. Ces moyens sont organisés dans le cadre d'un service commun associant aujourd'hui les 5 chambre d'agriculture départementales de l'ex-région Languedoc-Roussillon et la Chambre d'Agriculture Régionale d'Occitanie, avec une gouvernance plurielle. Ce service a d'abord une fonction veille/expertise / références / méthode sur les questions pastorales (montagne et hors montagne) et intervient jusqu'ici prioritairement en appui des chambres d'agriculture départementales. A ce jour, il intervient dans la prospective liée à l'impact de la PAC (par exemple l'étude sur l'impact du prorata), mais pas sur les problématiques massif en tant que telles.

2 LES MOYENS DE SES AMBITIONS

2.1 SES AMBITIONS POUR LES PYRENEES



Les élus de l'ACAP nourrissent trois ambitions fortes pour l'agriculture pyrénéenne : quelle soit durable et autonome, qu'elle soit reconnue, légitime et forte dans ses territoires, qu'elle soit tournée vers l'avenir. Pour y prétendre, l'ACAP articule toutes actions qu'elle conduit avec l'un des quatre axes de son projet politique (cf. figure ci-contre).

A l'occasion de l'Assemblée Général 2016 à Eyne, l'ACAP a proposé un atelier collaboratif de révision à mi-parcours de son projet politique. La **priorité** avait donné aux axes **stratégiques** 3) « **consolider les rôles du pastoralisme dans le développement durable des Pyrénées** » et 4)

« **construire des politiques plus stratégiques et intégrées** ». Les missions de l'ACAP avaient été clarifiées en conséquence et recentrées sur le **lobbying** et la **prospective**.

2.2 SON PLAN D' ACTIONS

L'ACAP est donc un outil des chambres d'agriculture des Pyrénées pour porter les voix de la montagne et promouvoir une agriculture montagnarde économiquement viable, vivable et durable. Pour ce faire, l'ACAP :

- ▶ Elabore et conduit des études prospectives dont le secteur agricole, des filières et des territoires ont besoin, en lien avec les actions conduites par les chambres et leurs partenaires et en nouant des partenariats avec le secteur recherche et développement.
- ▶ Contribue à l'élaboration et au bilan des politiques publiques territoriales ou agricoles qui concernent la montagne en lien avec les réseaux de gouvernance ad hoc.

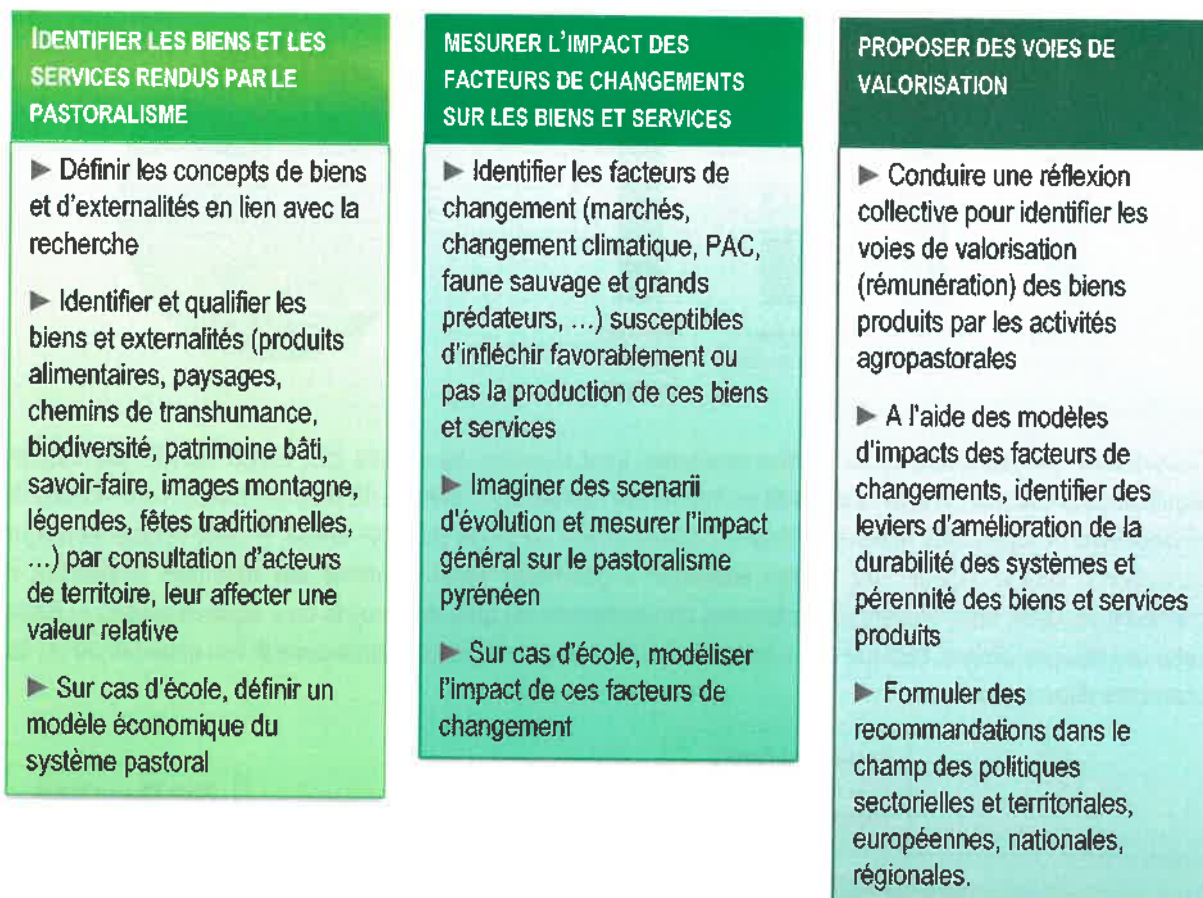
Dernièrement, la loi de modernisation de l'intervention publique territoriale a rebattu les cartes des politiques agricoles de montagne. Aujourd'hui le système montagnard ne se résume plus à la seule politique de compensation des handicaps. Les autorités de gestion, nationales et régionales, reconnaissent la montagne comme un ensemble de territoires dont le développement constitue un objectif d'intérêt collectif en raison de leur rôle économique, sociale, environnemental, paysager, culturel, etc. Mais sa disparité intrinsèque est-elle toujours bien prise en compte ?

En corollaire, comment le réseau des chambres d'agriculture des Pyrénées a-t-il contribué en 2017 et peut-il continuer à contribuer à installer une communauté d'acteurs qui soit en capacité d'apporter une expertise technique spécifique aux territoires pyrénéens et de déployer des politiques publiques agricoles et territoriales adaptées aux besoins des systèmes montagnards ?

En 2016, à l'occasion de la révision à mi-parcours du projet stratégique de l'ACAP, le réseau des chambres d'agriculture des Pyrénées a élaboré un **plan d'actions ayant vocation à éclairer les décideurs publics. Il poursuit les objectifs stratégiques** suivant :

- ▶ Contribuer à mettre en évidence les intérêts des systèmes pastoraux dans leurs dimension économiques, sociales et environnementales ;
- ▶ Informer le grand public des biens et des services produits par le pastoralisme ;
- ▶ Identifier et promouvoir les systèmes innovants et durables ;
- ▶ Innover collectivement pour valoriser les biens issus des activités agricoles et pastorales dans une gestion durable du patrimoine naturel et culturel.

Ce plan d'action dessine les contours d'une **méthode globale** définie comme suit :



Concrètement, ce plan d'action s'est traduit en une série de programmes techniques et politiques qui ont vocation à être poursuivies jusqu'à échéance post 2020. Toutefois les élections chambres planifiées début 2019 amènent à la plus grande réserve.

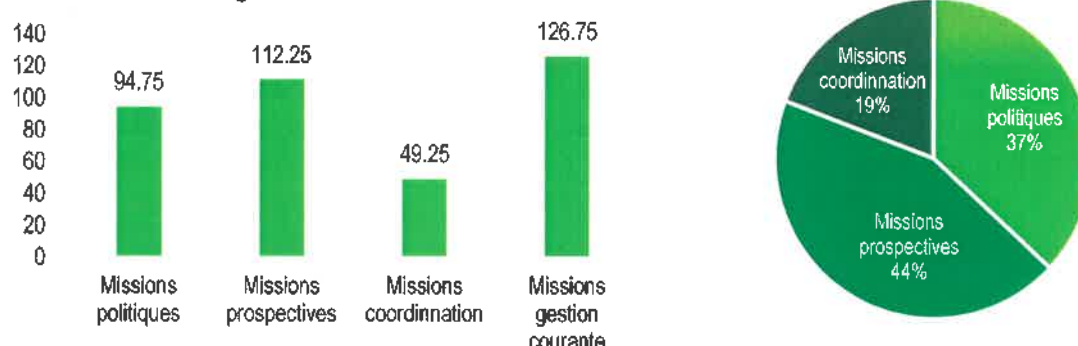
2.3 LES MISSIONS DE SES AGENTS

L'ACAP endosse à ce titre des missions complémentaires aux membres associés et fondateurs :

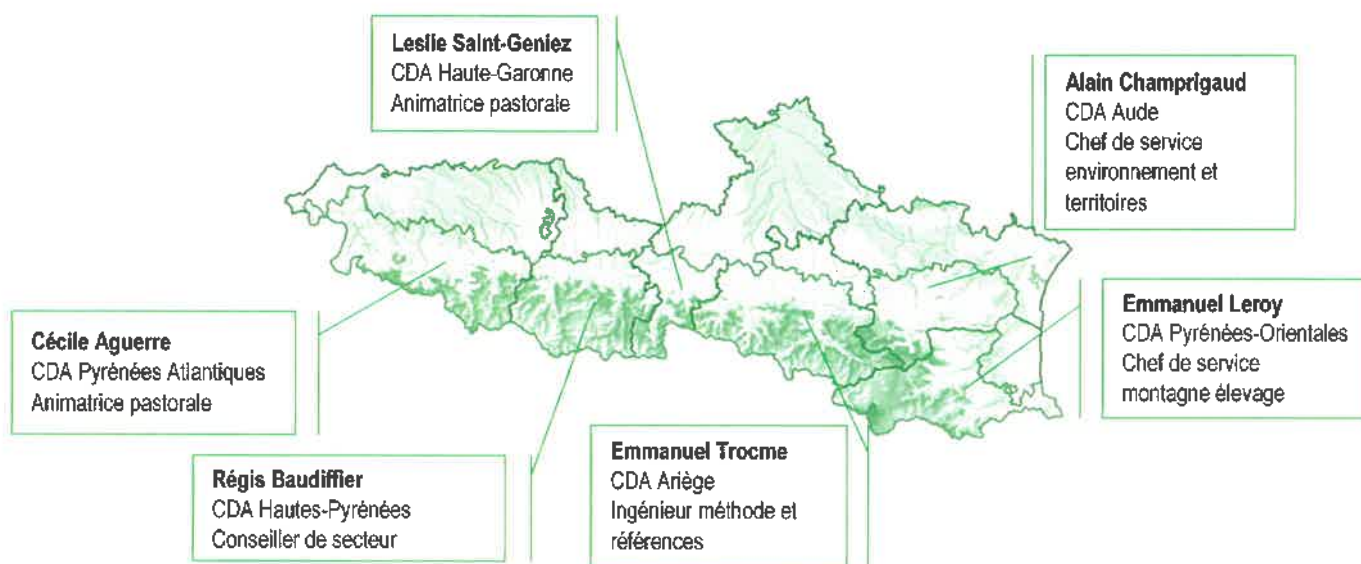
- ▶ **Missions politique et de communication** : analyse, suivi et contribution à l'élaboration et au bilan des politiques publiques.
- ▶ **Missions techniques et prospectives** : veille économique, observation, suivi des marchés, programmation et réalisations d'études économiques.
- ▶ **Missions opérationnelles**, d'animation et de coordination de réseau des chambres d'agriculture : coordination projet et actions de développement inter-chambres.



Jours travaillés en 2017 par catégories de missions



Considérant que les missions de gestion courantes sont réparties au prorata des temps alloués par mission régulière de production, l'ACAP a accordé en interne sur l'année 2017 près de 40% de ses moyens aux actions de prospectives et autant aux actions politiques, conformément au projet politique révisé. A cette équipe technique permanente interne s'ajoute une équipe technique à géométrie variable interne aux membres fondateurs et membres associés mais également partenaires conventionnés au grès des projets ou « équipes projets ». Parmi cette ces équipes projets, l'équipe des « référents ACAP » assure de façon permanente le lien entre l'ACAP et les chambres départementales.



2.3.1 MISSIONS POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES

A L'ECHELLE DU MASSIF DES PYRENEES

L'ACAP affiche clairement sa volonté de redonner une dimension « massif » aux dispositifs de Soutiens au pastoralisme, à l'image du Plan de Soutien à l'Economie Montagnarde, vers un nouveau dispositif intégré, combinant les moyens des fonds structurels européens dans le cadre d'un POI (éventuellement étendu à l'échelle transfrontalière).

La commission pastoralisme de l'ACAP, instance consultative du bureau de l'ACAP, a travaillé dans ce sens et produit des analyses comparées de l'articulation des soutiens dédiés au pastoralisme dans les trois Programme de Développement Rural du Massif des Pyrénées (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon).

En discussions avec le bureau de l'ACAP, ce travail a posé des jalons politiques importants à l'échelle du massif, en contribuant notamment à l'écriture des **Schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)**, cadre régional définissant les orientations en matière de développement économique qui s'applique à toute collectivité. Il prévoit des dispositifs d'aides aux entreprises, investissement, innovation, attractivité des territoires, économie sociale et solidaire, égalité professionnelle... Il prévoit surtout un volet d'orientation des aides au développement des activités agricoles pastorales, forestières, artisanales, industrielles. La loi montagne révisée a imposé aux Conseils régionaux de solliciter les Comités de Massif pour contribution aux SRDEII. Le Comité de Massif a par ailleurs validé, en mars 2015, une **déclinaison agricole du schéma de massif 2014-2020**, document à valeur réglementaire. L'ACAP s'est donc attachée à porter à connaissance des régions ce document partagé afin que les enjeux qu'il porte soient efficacement relayés dans les SRDEII :

- ▶ Conforter le pastoralisme collectif
- ▶ Sécuriser et renouveler les exploitations agricoles
- ▶ Accompagner les dynamiques territoriales de filières

Ces axes appellent des leviers dont l'effet combiné constituerait un véritable plan intégré.

Axes	Mesures de soutien
1. Conforter le pastoralisme collectif	Mesures de mise en valeur pastorale : 7.6
2. Sécuriser et renouveler les exploitations agricoles et pastorales	Foncier et renouvellement : mesures 4 et mesures 16 Gestion territoriale : mesures 16 et mesures agroenvironnementales 10 (dont la MAE SHP entités collectives)
3. Filières territorialisées	Mesures 4

D'une façon générale, l'ensemble de ces échanges ont conduit les acteurs du développement agricole et pastoral à réfléchir aux circuits de gouvernance des dispositifs de soutien au pastoralisme aux échelons régionaux et massif. **Un groupe de travail agriculture a été proposé au sein du Comité de Massif et approuvé par celui-ci en juillet 2016.** Ces propositions ont été largement défendues et portées par les représentants de l'ACAP nouvellement désignés ou renouvelés pour y siéger : Bernard Moules en sa qualité de représentant de la FNSEA, Francis Ader et Sébastien Uthurriague en tant que représentants des chambres consulaires.

Un nouveau Comité de Massif s'installera en 2018, consécutivement à la révision de la loi montagne. L'ACAP veillera à la représentation du monde agricole.

AUX ECHELLES NATIONALES ET EUROPEENNES

Le **Groupe Permanent Montagne de l'APCA**, au sein duquel siègent des élus de l'ACAP (Pierre Martin en sa qualité de directeur, Francis Ader en tant que représentant pyrénéen de la Chambre régionale Occitanie et Sébastien Uthurriague en tant que représentant pyrénéen de la chambre régionale de Nouvelle Aquitaine), c'est largement saisi des propositions techniques du groupe réseau rural complétant sa capacité d'analyse et de prospection.

Sur le plan strictement politique, l'année 2017 fut marqué par la révision des zones défavorisées éligibles à l'**Indemnité Compensatoire des handicaps Naturels (ICHN)**. L'ICHN, dispositif fortement structurant pour les montagnes fut quelque peu mis à mal et son enveloppe en forte tension. Alors qu'il peut représenter jusqu'à 75% de l'enveloppe totale FEADER des Régions – comme c'est le cas en Occitanie – la profession veille à le consolider et réaffirmer sa plus-value économique et sociale pour les territoires de montagne.

Dispositifs tout aussi structurant que l'ICHN, l'ACAP s'est attachée à l'exercice de duplication du projet de charte de gestion **des Droits à Paiements de Base** activées sur les surfaces pastorales de montagne des Hautes-Pyrénées aux débats nationaux. Cette démarche fait aujourd'hui l'objet d'un document réglementaire officiel car validé par le Ministère de l'Agriculture. Alpains autant que Pyrénéens ont choisi de la mettre en œuvre sur leur territoire.

Au-delà des discussions entourant la réforme de la PAC, l'ACAP a contribué à la révision de la loi montagne laquelle fut adoptée, après une d'examen rapide, le 28 décembre 2016.

L'année 2018 sera marquée par l'aboutissement d'un long processus d'élaboration d'un **LIVRE BLANC** afin de contribuer

- ▶ Aux débats politiques de cohésion post 2020 ;
- ▶ Aux débats PAC post 2020 ;
- ▶ A articuler les dispositifs de soutiens régionaux et massif.

2.3.2 MISSIONS DE COORDINATION TECHNIQUE ET OPERATIONNELLE

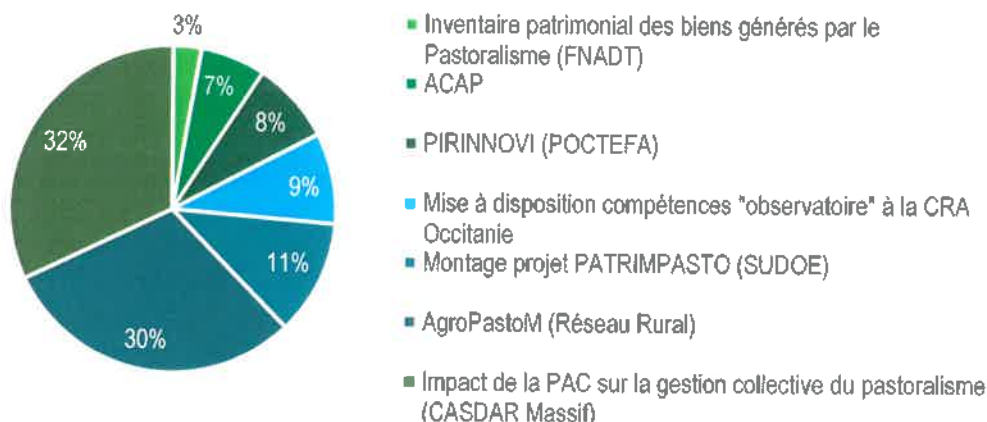
Conformément au plan d'action, l'ACAP s'est investie dans quatre projets d'étude dont la complémentarité est la garantie d'atteindre les objectifs fixés par les élus de l'ACAP.

	1) IDENTIFIER LES BIENS	2) MESURER L'IMPACT DES FACTEURS DE CHANGEMENT	3) PROPOSER DES VOIES DE VALORISATION
FNADT/SUDOE PATRIMPASTO	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Typologie des espaces pastoraux ▶ 3 sites pilotes échantillonnés représentatifs des espaces / exploitations pyrénéennes => consultation des acteurs de territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Modèle PUERTO de l'impact des facteurs de changement PAC, marchés, prédation, climat... sur les espaces ▶ Analyse d'impacts sur la production des biens ▶ Illustration sur sites pilotes 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Recensement des voies de valorisation par consultation d'experts et acteurs de territoire sur sites pilotes ▶ Propositions de politiques publiques ▶ Propositions de plan de gestion des espaces
CASDAR Massif ODAPy	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Typologie des modes de gestion des estives (règlements de transhumance) ▶ 3 estives cas d'école représentatif de la diversité des gestionnaires d'estive (AFP / GP / Com.Syndicale) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Etude d'impact de l'éligibilité des surfaces pastorales à la PAC sur les règlements de transhumance (légiféré et d'us et coutumes) ▶ Illustration sur les 3 cas d'écoles 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Repérer les formes résilientes et/ou innovantes ▶ Communiquer auprès des éleveurs et gestionnaires, des services pastoraux et chambres (plaquettes, 3 journées INNOVESTIVE, Com. Pasto)
Réseau Rural Agropastoralisme	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Typologie INOSYS France des systèmes pastoraux de montagne 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Analyses des évolutions macro des surfaces pastorales, des systèmes d'exploitation pastoraux 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Propositions partagées pour mieux accompagner le pastoralisme dans toutes ses dimensions

	▶ Auditions dans les territoires	▶ Analyses croisées des évolutions des aides consacrées au pastoralisme	
PIRINNOVI	▶ Suivis fermes de références systèmes ovins de montagne	▶ Analyses d'impacts des facteurs de changement sur fermes en suivies	▶ Synthèse des systèmes résilients et / ou innovants ▶ Propositions de leviers

L'activité de l'ACAP se répartie entre actions conventionnées et actions supportées par les fonds propres de membres fondateurs. C'est le cas des actions politiques strictes, des actions de montage de projet en réponse à des appels à projet ou encore pour partie des actions de gestion des affaires courantes de l'association. En 2017, l'ACAP a consacré près de 20% de ses ressources internes à ces catégories d'action en raison de son engagement en tant que chef de file dans un projet d'envergure internationale PATRIMPASTO, malheureusement pas retenu. Cette situation exceptionnelle a pu être supportée par une augmentation des cotisations des membres fondateurs.

Jours travaillés par actions en 2017



ETUDES D'INVENTAIRE DES BIENS ET SERVICES ET IDENTIFICATION DES VOIES D'AMELIORATION DE LEUR REMUNERATION

La question de la qualification des produits et co-produits issus des activités pastorales est un champ largement investi par la recherche mais peu par les acteurs économiques et territoriaux. Grâce au soutien financier du Commissariat de massif, l'ACAP s'est consacrée à l'élaboration d'un protocole rigoureux d'identification de ces biens par voies de consultation publique. Cette étude FNADT est planifiée jusqu'en décembre 2018.

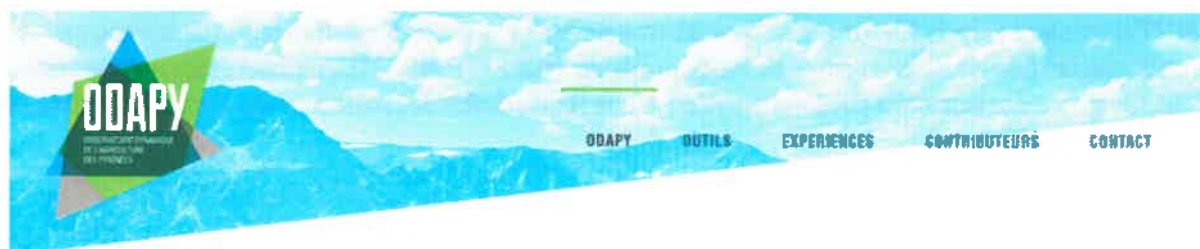
Elle précède un projet d'envergure dans lequel l'ACAP s'est investie dans le cadre du 2nd appel à projet SUDOE – PATRIMPASTO. En tant que chef de file, l'ACAP y a consacré plus de 40 jours. Retenu en première phase de l'appel à projet, PATRIMPASTO n'a malheureusement pas passé le cap de la 2nde phase malgré un bon classement. Autant convaincue que l'ensemble des partenaires mobilisés dans ce cadre, l'ACAP s'est engagée à soumettre de nouveau ce projet dans les prochains appels à projet.

Parallèlement, un nouvel appel à projet H2020 s'est ouvert en 2018 dont les objectifs stratégiques correspondent en tout point avec ceux de PATRIMPASTO. Sollicitée par Euromontana, l'APCA a mis en relation l'ACAP afin que ses capitaux puissent abonder ce programme de recherche. L'ACAP s'engagera dans ce programme de coopération européen sous l'égide de l'APCA et qui s'intitule : MOUTAIN VALUE.

OUTILS D'OBSERVATION ET ANALYSES D'IMPACTS

L'ACAP assure des actions de développement des outils de veille et de prospectives. C'est le cas du programme **CASDAR Massif** à travers lequel l'ACAP enrichi l'**observatoire dynamique de l'agriculture pyrénéenne** de données qu'elle traite dans ses différents projets et études prospective. En 2017, elle a fait le choix d'axer ce dispositif sur les estives en gestion collective et mesurer l'impact d'un des principaux facteurs de changement : la PAC et notamment les DPB estives.

ODAPY est une plateforme collaborative d'échange et de partage de l'information à travers des outils statistique de visualisation cartographique. Hébergée en ligne et accessible au grand public, elle permet de générer des analyses thématiques chiffrées et cartographiées. Elle fonctionne sur une contribution collaborative des détenteurs de la donnée. Elle associe de nombreux partenaires et capitalise des initiatives de projet menées à l'échelle des Pyrénées. Cette plateforme est accessible depuis <http://www.agriculturepyrenees.fr>



BIENVENUE SUR L'OBSERVATOIRE DYNAMIQUE DE L'AGRICULTURE DES PYRÉNÉES!

A VOTRE DISPOSITION, DES DONNÉES, DES OUTILS ET DES INITIATIVES INNOVANTES POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE PYRÉNÉEN SELON LES 4 THÈMES SUIVANTS :

Vous souhaitez mener un projet, contribuer à l'observatoire? [Contactez-nous!](#)



L'Association Pyrénéenne de l'Economie Montagnarde (APEM) en assure la maintenance et le développement. L'ACAP est en effet membre fondateur de cette structure interconsulaire, au même titre que la CMA et la CCI Pyrénées. Centre de ressource numérique, l'APEM déploie des outils innovants d'aide à la décision. Le suivi des dossiers politiques et la gestion régulière de l'association sont assurés côté ACAP par Francis Ader, Alfred Vismara et Pierre Martin.

Pourtant, ce dispositif « observatoire » joue un rôle essentiel à partir duquel les structures de massif sont en capacité de répondre aux attentes de leurs membres et partenaires institutionnels et financiers. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle se socle est commun à tous les programmes CASDAR de Massif en France. Ce constat a été confirmée à l'occasion d'un audit de l'ensemble de ces programmes conduit par le Ministère en 2017. L'observatoire agit en effet comme un levier à la mise en réseau des acteurs à l'émergence de projets structurant.



C'est parce que chaque structure de massif dispose d'un socle commun que le **groupe RESIM va travailler en 2018 à l'étude de faisabilité d'un observatoire mutualisé à l'échelle intermassif**, ce qui permettrait de pallier la disparition de l'APEM et démultiplier les coûts inhérents au développement des outils informatiques et cartographique.

ETUDE INTERMASSIF D'IDENTIFICATION DES VOIES D'AMELIORATION DES SOUTIENS PUBLICS AU PASTORALISME

Depuis 2015, l'ACAP s'insère dans un projet **national Réseau Rural** porté par son homologue Alpin, le SUACI. Il s'intitule « **Innovover collectivement pour mieux soutenir l'agropastoralisme** ». En 2016, l'ACAP a mené dans ce cadre une série de trois auditions dans les Pyrénées (Quillan, Saint-Gaudens et Mauléon) conviant une centaine de participants au total. Le SUACI et le SIDAM ont réalisé un exercice analogue sur les Alpes et le Massif Central mobilisant chacun une quarantaine de participants. Ces exercices ont permis d'apprécier les attentes et les besoins des acteurs du pastoralisme dans les champs des exploitations agricoles, de la valorisation des produits, de la gestion des espaces pastoraux et des politiques publiques. La synthèse de ces auditions a fait l'objet d'une **première ébauche de livret blanc pour le pastoralisme français à horizon 2020**. L'exercice technique se clôturera en juin 2018 après l'organisation d'une nouvelle série de trois réunions de restitution des travaux dans les Pyrénées.

ETUDE DE COORDINATION PIRINNOVI

Au-delà de ses missions régulières de prospectives et de lobbying, l'ACAP assure des missions de coordination pour le compte des chambres d'agriculture. C'est le cas du projet **PIRINNOVI de coopération Franco-Espagnol financé par de l'INTERREG POCTEFA**. Dans la continuité du plan d'action générique de l'association, ce projet répond aux attentes des professionnels agricoles car il a pour objet de repérer les formes d'exploitations innovantes dans la filière ovine et les leviers d'amélioration de la filière. Mobilisant cinq chambres départementales des Pyrénées, le pilotage institutionnel du projet est assuré par la Commission ovine de l'ACAP, présidée par Francis Ader. Initié en 2016, PIRINNOVI se prolongera jusqu'en juin 2019.

1 COMPTE DE RESULTATS

BUDGET REALISE ACAP

au 27/06/18

NATURE DES DEPENSES	Prévu 31/12/17	Réalisé 31/12/17	NATURE DES RECETTES	Prévu 31/12/17	Réalisé 31/12/17
ACHATS			PRODUITS DIVERS		
Etudes et Prestations (yc MAD pers. ext.)	40 242 €	26 237 €	Prestations	- €	11 240 €
Sous-total achats	40 242 €	26 237 €	Cotisations Mbres Fondateurs	54 000 €	54 000 €
PERSONNEL			Cot Variable	9 237 €	7 701 €
Salaires	62 965 €	62 591 €	Produits Financiers	800 €	421 €
MSA + CCPMA + FAFSEA	27 075 €	28 613 €	Transfert Charges U		
MUTUALIA	1 020 €	488 €	Sous total produits divers	64 037.00 €	73 362 €
Formation et Stagiaires	6 000 €	3 040 €	SUBVENTIONS -		
Frais Déplacement	10 000 €	9 592 €	Subv. CASDAR Massif Pyrénées AE1	47 169 €	47 168 €
Sous total frais de personnel	107 060 €	104 324 €	Subv FNADT Pyrénées	20 000 €	8 375 €
TRAVAUX FOURNIT.& SERVICES EXT.			Subv ETAT AGROPASTO RR	4 532 €	4 386 €
Honoraires comptabilité - secretariat	3 100 €	12 042 €	Subv FEADER AGROPASTO RR	14 644 €	14 422 €
Loyers Chamb. Agric Ariège	2 528 €	2 495 €	Subv. PSEM (MAAP) ODAPy		
Assurances Groupama Resp. civile	900 €	583 €	Subv FEDER PIRINNOVI	21 465 €	21 465 €
Sous-total services extérieurs	4 000 €	15 119 €	Subv. Au Fonct. ACAP		491 €
FRAIS DE GESTION			Sous total subventions	107 860 €	96 307 €
Fournitures de bureau	150 €	46 €	PRODUITS FINANCIERS		
Carburant & frais gestion Total	1 500 €	655 €	Produits Financiers	450 €	- €
Entretien Véhicule - Locat* véhic service	1 500 €	3 402 €	Produits exceptionnels		2 131 €
Cotisations	7 155 €	7 155 €	Sous total subventions	450 €	2 131 €
Frais Postaux et Téléphone CA09	2 000 €	1 809 €			
Doc. - Abonnement-Annonces-Locat*Stands	400 €	- €			
Missions et réceptions	10 000 €	997 €			
Frais Bancaires	120 €	78 €			
Perte/Ex.Ant-Imprévus divers	- €	3 848 €			
Sous-total frais de gestion	22 825 €	17 990 €			
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS					
Dot Amortissements	721 €	719 €			
Dot Prov.Créances douteuses		- €			
Autres charges		106 €			
Intérêts et charges assimilées		- €			
Sous-total Amort.&Dépréciation	721 €	825 €			
TOTAL DES CHARGES	174 848 €	164 495 €	TOTAL DES PRODUITS	172 347 €	171 800 €
			SOLDE	- 5 030 €	7 305 €

1.1 REALISE 2017

L'exercice comptable de 2017 affiche un résultat positif de 7 305€ alors qu'avaient été voté lors de l'AG 2017 un prévisionnel financier de -5 030€ malgré l'adoption d'une augmentation de 1 000€ environ des cotisations par membre fondateur.

Ceci s'explique par la mise à disposition de Juliane Papuchon, chargée d'étude à l'ACAP, auprès de la Chambre régionale d'Occitanie, au sein du pôle économie en remplacement d'un congé maternité pour une durée de 3 mois. Cette prestation facturée au coût réel a permis d'augmenter de plus de 11 000€ les recettes de l'association.

1.2 PREVISIONNEL 2018

BUDGET PREVISIONNEL ACAP		au 27/06/18			
NATURE DES DEPENSES	Réalisé 31/12/17	Prévu 31/12/18	NATURE DES RECETTES	Réalisé 31/12/17	Prévu 31/12/18
ACHATS			PRODUITS DIVERS		
Etudes et Prestations (yc MAD pers. ext.)	26 237 €	50 258 €	Prestations	11 240 €	- €
Sous-total achats	26 237 €	50 258 €	Cotisations Mbrs Fondateurs	54 000 €	54 000 €
PERSONNEL			Cot Variable	7 701 €	12 767 €
Salaires	62 591 €	54 052 €	Produits Financiers	421 €	200 €
MSA + CCPMA + FAFSEA	28 613 €	24 197 €	Transfert Charges U		
MUTUALIA	488 €	413 €	Sous total produits divers	73 362.10 €	66 967 €
Formation et Stagiaires	3 040 €	3 000 €	SUBVENTIONS -		
Frais Déplacement	9 592 €	8 500 €	Subv. CASDAR Massif Pyrénées AE1	47 168 €	47 169 €
Sous total frais de personnel	104 324 €	90 163 €	Subv FNADT Pyrénées	8 375 €	22 306 €
TRAVAUX FOURNIT. & SERVICES EXT.			Subv ETAT AGROPASTO RR	4 386 €	8 734 €
Honoraires comptabilite - secretariat	12 042 €	11 800 €	Subv FEADER AGROPASTO RR	14 422 €	8 697 €
Loyers Chamb. Agric Ariège	2 495 €	2 500 €	Subv. PSEM (MAAP) ODAPy		
Assurances Groupama Resp. civile	583 €	585 €	Subv FEDER PIRINNOVI	21 465 €	21 867 €
Sous-total services extérieurs	15 119 €	14 885 €	Subv. Au Fonct. ACAP	491 €	400 €
FRAIS DE GESTION			Sous total subventions	96 307 €	109 173 €
Fournitures de bureau	46 €	2 550 €	PRODUITS FINANCIERS		
Carburant & frais gestion Total	655 €	1 200 €	Produits Financiers	- €	- €
Entretien Véhicule - Locat° véhic service	3 402 €	2 900 €	Produits exceptionnels	2 131 €	
Cotisations	7 155 €	1 200 €	Sous total subventions	2 131 €	- €
Frais Postaux et Téléphone CA09	1 809 €	1 800 €			
Doc. - Abonnement-Annonces-Locat° Stands	- €	- €			
Missions et réceptions	997 €	1 000 €			
Frais Bancaires	78 €	50 €			
Perte/Ex.Ant-Imprévus divers	3 848 €	- €			
Sous-total frais de gestion	17 990 €	10 700 €			
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS					
Dot Amortissements	719 €	700 €			
Dot Prov.Créances douteuses	- €	- €			
Autres charges	106 €	199 €			
Intérêts et charges assimilées	- €	- €			
Sous-total Amort.&Dépréciation	825 €	899 €			
TOTAL DES CHARGES	164 495 €	166 905 €	TOTAL DES PRODUITS	171 890 €	176 140 €
			SOLDE	7 305 €	9 235 €

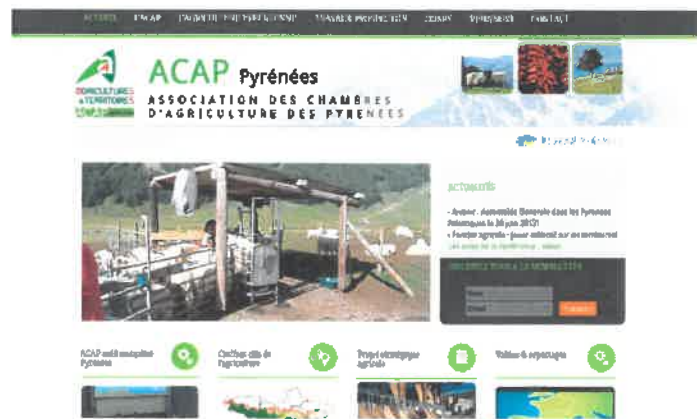
2 BILAN COMPTABLE

Pour plus de détails se référer au rapport du commissaire au compte.

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS

DONNEES CHIFFREES ET RETOURS D'EXPERIENCES SUR L'OBSERVATOIRE DYNAMIQUE DE L'AGRICULTURE DES PYRENEES

[HTTP://ODAPY.SIG-PYRENEES.NET/](http://odapy.sig-pyrenees.net/)



ETUDES PROSPECTIVES ET PROPOSITIONS POLITIQUES SUR LE SITE INSTITUTIONNEL DE L'ASSOCIATION
[HTTP://WWW.AGRICULTUREPYRENEES.FR/](http://www.agriculturepyrenees.fr/)



BIENVENUE SUR L'OBSERVATOIRE DYNAMIQUE DE L'AGRICULTURE DES PYRÉNÉES!

A VOTRE DISPOSITION, DES CHIFFRES, DES OUTILS ET DES INITIATIVES INNOVANTES POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE PYRÉNÉEN SELON LES 4 THEMES SUIVANTS :

Ne se limiter avec le projet, ouverte à tous les usages!

